



La cour d'appel de Tunis a décidé, jeudi 9 février 2012, le report au 22 février prochain, de l'examen des deux recours contre la légitimité de l'élection de Chawki Tabib bâtonnier de l'Ordre national des avocats.

Les deux recours en appel sont intentés par l'avocat Fethi Laâyouni et le président du «Comité de défense de la légitimité» Hédi Nairi.

Le premier président de la Cour d'Appel de Tunis, Mahmoud Jaidi a indiqué qu'après avis du ministère public, la Cour d'Appel est l'instance judiciaire compétente pour l'examen de l'affaire de la vacance du poste de bâtonnier.

Les dix sept avocats qui ont intenté les recours ont estimé que la cour d'appel n'est pas compétente pour statuer sur cette affaire conformément aux dispositions de l'article 75 du décret-loi n°79 de l'année 2011 organisant la profession d'avocat.

L'élection de Chawki Tabib est venue pourvoir à la vacance du poste de bâtonnier après la nomination de Abderrazak Kilani, au poste de ministre délégué auprès du chef du gouvernement provisoire, chargé des relations avec l'Assemblée nationale constituante